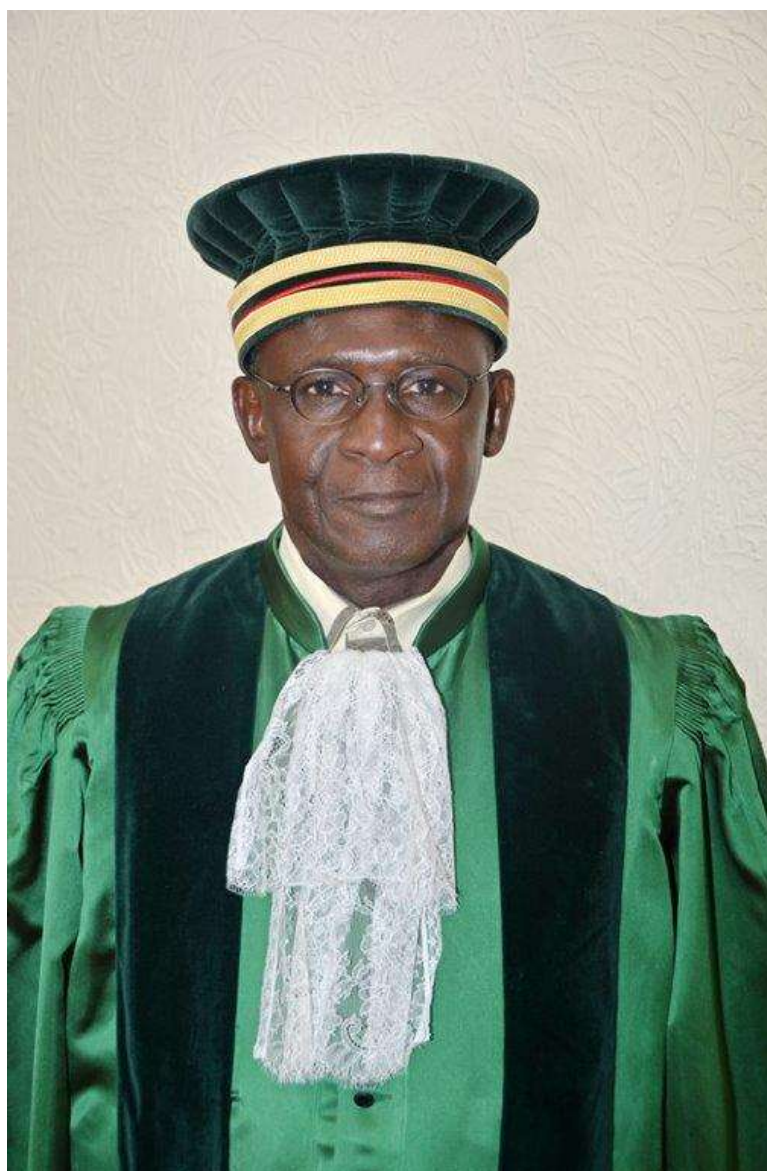




Communiqué de presse

Daniel Amagoïn TESSOUGUE nouveau Président de la Cour de Justice de l'UEMOA



La Cour de Justice de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine a un nouveau Président. Le juge Daniel Amagoïn TESSOUGUE remplace la juge Joséphine Suzanne EBAH/TOURE, dont le mandat de 3 ans est arrivé à terme, à la Présidence de ladite Cour.

La cérémonie officielle d'installation a eu lieu le lundi 03 juin 2019, au cours d'une audience publique extraordinaire et solennelle, dans la salle d'audience de la Cour de Justice de l'UEMOA à Ouagadougou. La cérémonie a enregistré la présence de plusieurs Autorités judiciaires du Burkina Faso, notamment des Présidents de la Cour Constitutionnelle, de la Cour des Comptes, du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux du Burkina Faso ainsi que de plusieurs Commissaires de l'UEMOA dont Jonas GBIAN assurant l'intérim du Président de la Commission Abdallah BOUREIMA.

Magistrat de grade exceptionnel, Daniel Amagoïn TESSOUGUE, né en 1958 à Sangha au Mali, a été nommé le 20 mai 2016 par Acte Additionnel n°05/2016 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, juge à la Cour de Justice de l'Union au titre de la République du Mali.

Le Président TESSOUGUE est titulaire, notamment, d'un doctorat en droit privé de l'université Robert Schuman de Strasbourg (France). Il a eu à occuper plusieurs fonctions au Mali, notamment, Juge d'instruction, Président de Tribunal du Travail, Juge de siège, Procureur de la République près le tribunal de première instance de la commune 6 de Bamako, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bamako, Secrétaire Général au Ministère de la Justice, Contrôleur d'Etat. Il a aussi été chargé de cours à l'institut National de formation Judiciaire et à la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Bamako et ancien membre du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Ecrivain, le Président Daniel Amagoïn TESSOUGUE est auteur de plusieurs ouvrages Cantiques du Ginna (recueil de poèmes), de deux romans : Harmonie retrouvée et La Conjuración ainsi que divers articles dans des revues spécialisées et des journaux.

En rappel, la Cour de Justice de l'UEMOA est composée de membres, au nombre de huit (08), nommés pour un mandat de six(06) ans renouvelable, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA. Les membres de la cour désignent en leur sein, pour trois (03) ans, le Président et répartissent entre eux les fonctions de juges (5) et d'Avocats Généraux (2).

Plus d'informations sur la Cour de Justice de l'UEMOA : <http://www.uemoa.int/fr/organes-uemoa/la-cour-de-justice>

Ouagadougou, le 03 juin 2019

La Direction de la Communication